

ÉDUCATION

## UNE NOUVELLE CARTE SCOLAIRE, POUR QUI, POURQUOI

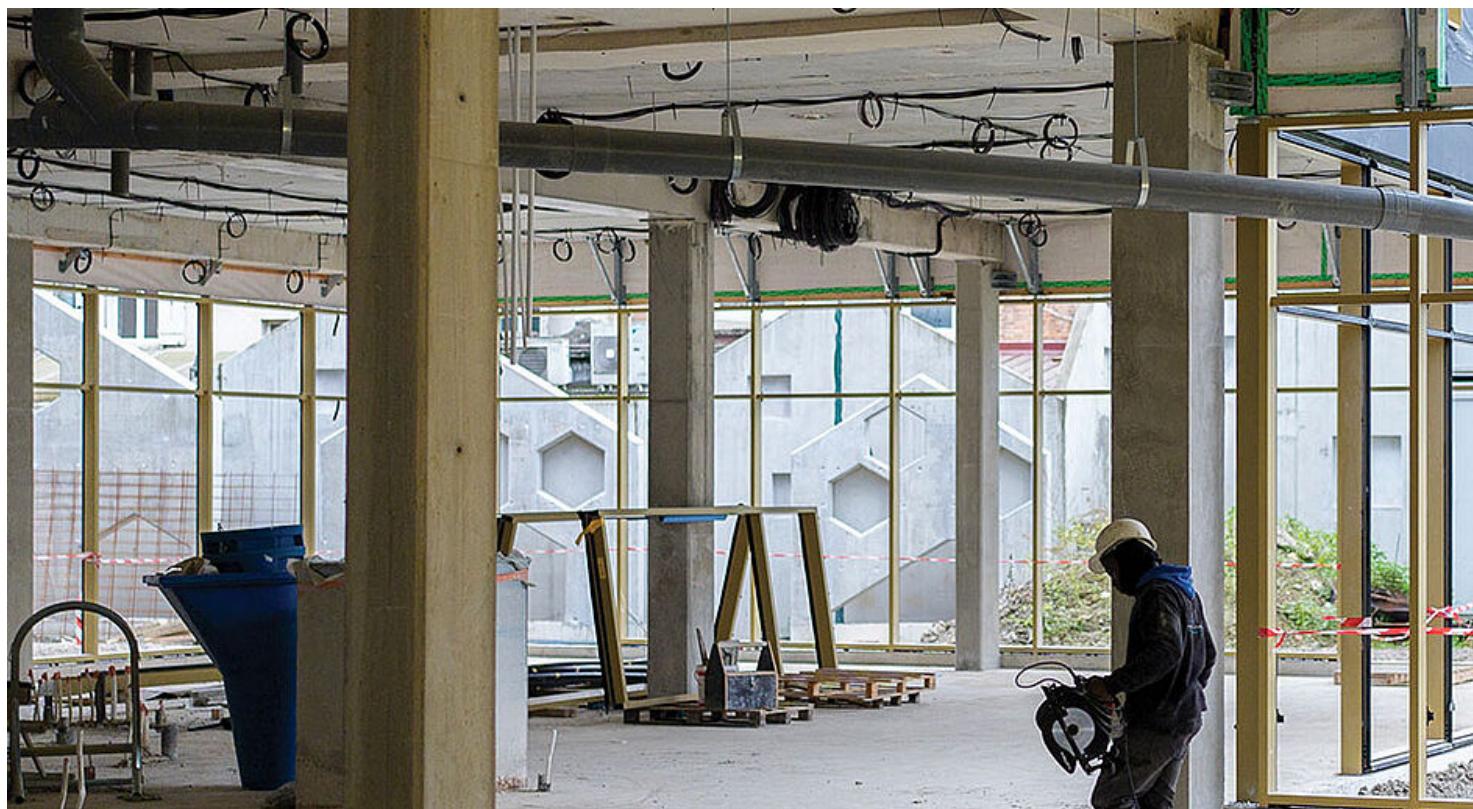
L'ouverture, à la rentrée prochaine, de la nouvelle école du Port donne lieu à une refonte de la carte scolaire, laquelle concerne les établissements du centre-ville. L'objectif ? Faciliter les organisations des trajets.

*En cours de construction, l'école du Port ouvrira ses portes à la rentrée 2025. © Rudy Ouazene*

*Publié le 05 mars 2025*

**Un article de Christophe Dutheil publié dans Canal n°334 mars 2025**

Dans le sillage d'une précédente refonte l'an dernier aux Quatre-Chemins, consécutive à la création de l'[école élémentaire Diderot](#), la ville vient de faire évoluer sa [carte scolaire](#), un document qui définit les écoles maternelles et élémentaires dans lesquelles les enfants sont affectés en fonction de leur adresse.



*Chantier de la future école du Port © Rudy Ouazene*

Le premier objectif de ce changement est, bien sûr, de tenir compte des évolutions démographiques, notamment dans le secteur du Port, où se sont déjà installées de nombreuses familles et où leur nombre continuera de croître. La modification de la sectorisation vise aussi à répartir équitablement les enfants entre le nouveau groupe scolaire du Port, qui ouvrira ses portes à la rentrée prochaine, et les autres établissements maternelles et élémentaires du centre-ville. Il s'agit enfin de faire en sorte que plus aucun enfant n'ait à traverser l'avenue Jean-Lolive pour se rendre à l'école.

Cette nouvelle carte, votée lors du conseil municipal du 18 décembre, devrait entraîner des changements pour 18 % des élèves du centre-ville (soit 554 sur un effectif total de 3 061). « *La maternelle et l'école élémentaire du Port devraient, par exemple, accueillir, en 2025, des enfants qui étudient actuellement à Auray-Langevin, Saint-Exupéry, Henri-Wallon et Hélène-Cochennec. Cela permettra aussi d'alléger les effectifs de Sadi-Carnot*, pointe Hervé Zantman, adjoint au maire délégué à la Vie scolaire. Mais aucune

<https://www.pantin.fr/la-ville/en-ce-moment/une-nouvelle-carte-scolaire-pour-qui-pourquoi-11114>

*modification ne concerne le secteur des Courtillières, où tout fonctionne bien, ni celui des Quatre-Chemin qui a été retravaillé l'an dernier. »*



Votre enfant est né en 2022 ?

*Première inscription à l'école !*

- Pour la rentrée de septembre 2025, la première inscription à l'école est destinée aux enfants nés en 2022
- La démarche doit être faite du 13 janvier au 31 mars 2025
- Toutes les infos sur pratique.pantin.fr

## RÉDUIRE ET SÉCURISER LES TRAJETS

De la même façon que dans ces deux quartiers, la révision de la carte scolaire du centre-ville doit permettre la création de mono-secteurs maternelle/élémentaire. Ainsi, les élèves d'une maternelle donnée seront automatiquement rattachés à une école élémentaire voisine. Par exemple, ceux des écoles Georges-Brassens et Méhul seront affectés à Auray-Langevin, à partir de leur CP.

Le but ? « *Réduire au maximum les temps de trajet et faciliter l'organisation des parents de fratries* », répond Pauline Lemaire, directrice de l'Éducation et des Loisirs éducatifs à la mairie. « *Nous souhaitons aussi éviter les ruptures affectives qui se produisent en fin de grande section*, ajoute Hervé Zantman. *Je suis contacté tous les ans par des parents qui s'inquiètent, à juste titre, de la séparation à venir entre leur enfant et ses copains.* » Une autre priorité concerne la sécurité des trajets : « *Plus aucun enfant ne doit avoir à traverser de grands axes de circulation*, ajoute l'élu. *On sait que certains d'entre eux se rendent à l'école sans leurs parents. Il est donc essentiel pour nous de réduire au maximum les risques.* »

## DE LA SOUPLESSE FACE AU CHANGEMENT

Les modifications à venir, décidées en concertation avec l'Éducation nationale, ont été présentées en début d'année aux directrices et directeurs d'établissement, puis aux représentants des parents d'élèves. Elles ont ensuite été notifiées par courrier à tous les parents d'enfants scolarisés dans l'une des écoles du centre de Pantin. « *Lorsqu'un changement d'affectation est proposé, les parents peuvent, s'ils le souhaitent, effectuer une demande de dérogation, par exemple s'ils désirent que leur enfant en moyenne section ou en CM1 finisse son cycle dans la même école*, explique Hervé Zantman. *Nous étudierons avec beaucoup de bienveillance ces demandes lors d'une commission qui se tiendra le 8 avril. Nous ferons ainsi le maximum pour satisfaire le plus grand nombre d'entre elles. En revanche, les inscriptions seront automatiques pour les parents qui acceptent le lieu d'affectation proposé par la ville.* »

Pour toute demande ou question, les familles peuvent contacter le pôle Éducation, par courriel ou par téléphone. Il leur est aussi possible d'être reçues, sur rendez-vous, lors des permanences actuellement organisées au centre administratif. Ces entretiens individuels peuvent être planifiés par téléphone ou par le biais du site internet de la ville.



S'informer, prendre rendez-vous, inscrire son enfant, demander une dérogation :

- ▶ Pour découvrir la nouvelle carte scolaire : [pratique.pantin.fr/vie-scolaire-et-periscolaire-3-11-ans](http://pratique.pantin.fr/vie-scolaire-et-periscolaire-3-11-ans)
- ▶ Pour les inscriptions en école maternelle ou primaire : [pratique.pantin.fr/vie-scolaire-et-periscolaire-3-11-ans](http://pratique.pantin.fr/vie-scolaire-et-periscolaire-3-11-ans)
- ▶ Pour toute question : contacter le pôle Éducation à [viesscolaires@ville-pantin.fr](mailto:viesscolaires@ville-pantin.fr) ou au 01 49 15 38 64
- ▶ Pour prendre rendez-vous pour un entretien individuel : 01 49 15 37 41 ou <https://mesdemarches.pantin.fr>
- ▶ Demandes de dérogation possibles jusqu'au 4 avril
- ▶ Renseignements et formulaires : [pratique.pantin.fr/vie-scolaire-et-periscolaire-3-11-ans](http://pratique.pantin.fr/vie-scolaire-et-periscolaire-3-11-ans)

## ET AUSSI...PRIORITY À L'ÉDUCATION !



Les travaux de rénovation thermique de l'école Marcel-Cachin battent leur plein. © Rudy Ouazene

<https://www.pantin.fr/la-ville/en-ce-moment/une-nouvelle-carte-scolaire-pour-qui-pourquoi-11114>

## PRIORITÉ À L'ÉDUCATION !

Chaque année, la ville consacre la part la plus importante de son budget au fonctionnement des écoles , mais aussi à leur entretien et même à l'édification de nouveaux groupes scolaires.

*L'éducation est une priorité qui, pour la municipalité, ne saurait faire l'objet d'économies tant elle est cruciale pour que tous les petits Pantinois puissent grandir dans les meilleures conditions possibles. La ville consacre ainsi, tous les ans, 35 millions d'euros de son budget au fonctionnement des écoles et investit, en moyenne, 20 millions d'euros supplémentaires dans l'entretien et la construction d'établissements scolaires.*

## LIVRAISONS À LA RENTRÉE 2025 !

Ainsi, trois chantiers d'envergure seront livrés à la rentrée prochaine. Après la rénovation/construction de l'école Diderot l'an dernier, Pantin finalise actuellement l'édification du groupe scolaire du Port. Ce dernier sera pourvu de six classes en maternelle (susceptibles d'accueillir 162 élèves) et de huit classes en élémentaire (pour environ 200 élèves).

S'ajoutent à cela, la réfection thermique complète de l' [école élémentaire Marcel-Cachin](#), construite en 1962, et la création, en lieu et place de l'ancien conservatoire, d'un centre de loisirs à l'école Sadi-Carnot .

## TRAVAUX EN COURS ET EN PROJET

D'importants – et coûteux – travaux sont aussi en cours pour consolider, à l'aide de micro-pieux, les fondations de deux des écoles historiques : le groupe scolaire Auray-Langevin, un bâtiment en meulière crépie, et l'école de plein air Méhul, classée au titre des Monuments historiques en 1997. Quant aux [cours jardin](#), quatre ont déjà vu le jour et d'autres projets sont dans les cartons.

À noter, enfin, qu'une réflexion vient de débuter quant à la construction potentielle d'un futur groupe scolaire sur l'îlot Jacques-Brel, proche de l'écoquartier qui accueillera ses premiers habitants en 2028.

### CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

### HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCRIDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30\*

JEUDI : 13H30 - 17H30\*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30\*

\*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.